

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00109

Numéro SIREN : 892 724 014

Nom ou dénomination : 97 SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/007377

97 SOLUTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 15 Bis Avenue de Saint Etienne
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
892 724 014 RCS SAINT ETIENNE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENT LE 27/07/2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juillet à dix-sept heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de son Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur VILLATIER Jordan préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 100 actions, sur les 100 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés huit jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président, prend acte de la démission, de ses fonctions de Directeur Général, de Monsieur COMPIGNE Thomas demeurant à MONTBRISON (42600) 30 Boulevard Chavassieu, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TC
JU

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

